



**DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS
EN DÉBUT D'ANNÉE**

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2026-2027
4^e année**

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE QUE VOUS RECEVREZ DURANT L'ANNÉE

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE :

Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **au plus tard le 15 octobre 2026.**

PREMIER BULLETIN

- Étape du 28 août 2026 au 5 novembre 2026
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 16 novembre 2026**

DEUXIÈME BULLETIN

- Étape du 9 novembre 2026 au 19 février 2027
- Le bulletin sera remis aux élèves **dans la semaine du 8 mars 2027**

** Une communication avec les parents des élèves à risque sera effectuée

TROISIÈME BULLETIN

- Étape du 22 février 2027 au 23 juin 2027
- Le bulletin sera disponible aux élèves **dans la semaine du 5 juillet 2027**

Diverses **communications** seront faites par le titulaire et les autres intervenants auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

* Vous trouverez un commentaire sur une ou l'autre des compétences à chaque bulletin.

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail	X		
Savoir communiquer			
Savoir travailler en équipe			X

Évaluation des apprentissages (4^e année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X	X	X
	Écrire (30 %)		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Écrire des textes (15 %)		X	X
	Comprendre des textes entendus (35 %)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (50 %)		X	X
Arts plastiques (100%)			X	X
Musique (100%)			X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise (100%)			X	X
Science et technologie (100%)			X	X
Univers social (100%)			X	X

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de tests, de travaux, de situations d'évaluation ou tout autre moyen pour vérifier la progression des apprentissages.

Dans chacune des disciplines, différents moyens seront utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda, travaux envoyés à la maison, etc.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

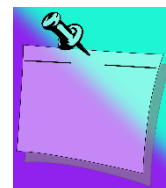
Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/accueil/>

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- . les messages de l'enseignante,
- . l'utilisation de Clic école,
- . les appels téléphoniques ou les courriels,
- . la présentation du portfolio par l'enfant
- . etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.